TC 2370-3

NATIONS UNIES · UNITED NATIONS

SERVICE DE L'INFORMATION - OFFICE DES NATIONS UNIES A GENÈVE
INFORMATION SERVICE - UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA

Communiqué de presse HR/1656
20 février 1985

41ème SESSION DE LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

SUITE DU DEBAT SUR LE DROIT DES PEUPLES A L'AUTODETERMINATION

La Commission des droits de l'homme a poursuivi ce matin, mercredi 20 février, l'examen du point 9 de son ordre du jour intitulé : "Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et son application aux peuples assujettis à une domination coloniale ou étrangère ou à l'occupation étrangère".

Elle a attendu sur ce point les interventions des observateurs de l'Indonésie et du Portugal ainsi que du représentant du Congrès mondial islamique.

Les représentants des pays suivants : Costa Rica et Etats-Unis ainsi que les observateurs des pays dont les noms suivent : Afghanistan, Kampuchea démocratique, Israël, Viet Nam, Canada, Pakistan et El Salvador, ont exercé leur droit de réponse. Le représentant de l'Organisation de Libération de la Palestine (OLP) a également fait usage de ce droit.

Le Président de la 41ème session, M. Chowdhury (Bangladesh) a informé la Commission du report de l'examen des projets de résolution sur les points 9 (droit à l'autodétermination) et 6, 7, 16 et 17 (violation des droits de l'homme en Afrique australe, racisme et discrimination raciale) au jeudi 26 février à 18 heures, et qu'il serait alors procédé à un vote sur ces projets. Il a en outre annoncé une prolongation de séance jusqu'à 21 heures, demain jeudi 21 février.

La Commission reprendra ses travaux en séance plénière, cet après-midi à 15 heures, pour achever son débat sur le point 9 et entamer l'examen du point 21 de son ordre du jour intitulé : "Mesures à prendre contre toutes les idéologies et pratiques totalitaires ou autres, y compris le nazisme, le fascisme et le néofascisme, qui sont fondées sur l'intolérance ou l'exclusivisme racial ou ethnique, la haine, la terreur, le déni systématique des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ou qui ont de telles conséquences".

.../...

Les communiqués sont destinés à l'information; ils ne constituent pas des documents officiels
For use of information media; not an official record

Résumé des interventions

M. Ali ALATAS (Observateur de l'Indonésie) s'est déclaré contraint de répondre aux attaques calomnieuses lancées contre son pays par les représentants de Pax Romana, Pax Christi international et la Ligue internationale pour les droits et la libération des peuples, concernant la situation des droits de l'homme au Timor oriental.

Il a ajouté que la même litanie au sujet des tortures, des détentions, voire du génocide dont serait victime la population timoraise, ainsi que des destructions massives d'habitations ou du spectre de la famine, était à nouveau chantée à cette Commission. Ces accusations mensongères, a-t-il dit, sont basées sur des rapports et des témoignages douteux. L'Indonésie est victime d'une campagne systématique de diffamations qui crée de toutes pièces des situations non existantes.

Réfutant certains des exemples avancés par ces trois organisations non gouvernementales, l'Observateur de l'Indonésie a dit que "Le Timor oriental aujourd'hui, grâce aux efforts soutenus de son peuple et aux ressources substantielles qui lui sont accordées par les gouvernements central et provincial, est une région en plein essor économique, politique, social et culturel. L'infrastructure, l'agriculture, la santé, l'éducation, le secteur public du bâtiment et les communications y figurent parmi les priorités du développement".

Le développement, a-t-il conclu, n'a été possible que grâce aux conditions de stabilité et de sécurité que connaît cette province.

M. Fernao FAVILA VIEIRA (Observateur du Portugal) a déclaré que son pays souhaitait s'abstenir de toute prise de position dans un esprit de polémique ou de confrontation. Toutefois, il estimait que la situation au Timor oriental méritait pleinement de retenir l'attention de la Commission. Des rapports dignes de foi avaient été soumis sur cette question et des personnalités crédibles avaient exprimé leur inquiétude au sujet des violations des droits de l'homme dont était victime cette population et du manque de communication avec l'extérieur qui lui était imposé. Il a cité, entre autres, la prise de position du Pape, d'éminentes personnalités des Eglises et de 123 membres du Congrès des Etats-Unis.

Il est important, a-t-il poursuivi, de créer les conditions nécessaires pour que le Secrétaire général de l'ONU puisse s'acquitter du mandat que lui a confié la résolution 37/30 de l'Assemblée générale, lui demandant d'enquêter sur cette question.

Ayant pris note de la déclaration faite par l'Observateur de l'Indonésie sur cette question devant la Commission, le délégué du Portugal a déclaré qu'une clarification de la situation du peuple timorais serait souhaitable et que pourrait conduire une délégation du CICR si celle-ci pouvait obtenir un libre accès à cette région pour s'assurer du respect des valeurs culturelles et des droits de l'homme et des libertés fondamentales des habitants du Timor oriental.

.../...